Les Indiens, qui s'étaient retirés dans les Badlans, ont fait leur soumission; ils sont actuellement en route pour Pine-Ridge.

Tué en duel par son père

On télégraphie de Grainsville (Texas), qu'à la suite d'une querelle à propos d'une femme, un duel au révolver a eu lieu à Paine's Valley, dans le territoire indien, entre le sénateur Samuel Paul, de la législature de Chickasaws, et son fils Joe.

Le fils a reçu deux balles en pleine poitrine et le père une blessure très grave à la cuisse. Le jeune Paul est mort le jour même, de ses blessures; mais, aux derniers avis, son père était en bonne voie de guérison.

Samuel Paul est un quarteron indien très populaire parmi les Chickasaws. Comme il avait fait récemment les démarches nécessaires pour obtenir le titre de citoyen des Etats-Unis, Paul Samuel est justiciable des tribunaux fédéraux. Aussi un délégué marshal des Etats-Unis de Gainsville a-t-il été envoyé au territoire indien pour arrêter le sénateur.

Paul sera poursuivi pour meurtre, et son procès aura lieu à la Cour des Etats-Unis, à Grainsville.

Un krach autrichien

Honus et Lanh, les plus grands entrepreneurs de l'Autriche ont déposé leur bilan. Leur passif atteint sept millions de florins (17 millions et demi de francs).

Les hôpitaux

M. Millerand avait prétendu que les journées de malade revenaient moins cher dans les hôpitaux laïcisés de Tenon et de Saint-Antoine qu'à ceux de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis où sont encore les Sœurs. Or, il résulte des chiffres de l'Assistance publique, cités par le « Temps », que les calculs fantasmagoriques du député de la Seine sont dénués de fondement.

Prières publiques

Les prières publiques du 2e dimanche qui suit la rentrée des Chambres, supprimées par un Congrès, sont rétablies en fait à Paris.

Elles auront lieu le 25 janvier à Notre-Dame.

Le R. P. Delattre

L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres a nommé correspondant national le R. P. Delattre, le savant religieux dont nous avons signalé maintes fois les intéressantes communications sur l'ancienne Carthage et qui a souvent collaboré au *Cosmos*.

Le parti catholique

On lit dans un bref récent du Pape à S. E. le cardinal archevêque de Rennes :

« Votre sollicitude donc Nous vous félicitons répond excellemment à l'espoir dont Nous aimons à Nous flatter que le zèle et la prudence des évêques contribueront puissamment à ce que les catholiques français, oubliant leurs dissentiments, unissent leurs esprits et leurs forces pour la conquête des biens qui importent le plus à l'utilité publique et privée. »

La rose d'or

Plusieurs journaux ont fait tapage en disant que le Pape avait envoyé la *Rose d'Or* à Mme Carnot.

De là des commentaires sur les mérites de la république française, de son président. On ajoutait que M. Carnot avait craint d'être compromis par l'envoi.

Or, la *Rose d'Or*, destinée à une princesse ou à une église, est bénie le 4e dimanche de Carême par le Pape et exposée sur l'autel de la messe du palais apostolique. Cette année ce sera le 8 mars.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 30 déc. — Hauteur barométrique, 763 Température : A 7 heures du matin. 14 degrés au dessous de zéro.
A 1 » du soir.. 12 degrés au dessous de zéro.
A 5 » » 14 degrés au dessous de zéro.

SUCCÈS MÉRITÉ

Souloir, c'est pouvoir : si cet homme a pu
Illustrer son nom, c'est qu'il l'a voulu.
Ce grand inventeur d'un savon unique
Triomphe partout, la chose s'explique :
Où trouver en France, où trouver ailleurs,
Réunis en pain, des parfums meilleurs ?
Vanter ce produit, c'est futile chose ;
Avec avantage il plaide sa cause,
Il blanchit la peau, charme l'odorat.
Pur son lavabo c'est à qui l'aura,
Sans flagornerie et sans artifice,
Il faut l'avouer en toute justice
Enfin dans ce siècle où tout est menteur,
Rien n'est vrai que toi, savon enchanteur.
503583d *Victor Levère à l'inventeur du Congo.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal de Roubaix a terminé, lundi soir, l'examen du budget pour l'année 1891. Nous donnons plus loin le compte-rendu de la séance.

Installation du curé de Saint-Jean-Baptiste. — Touchante et imposante, tout à la fois, a été la cérémonie d'installation du sympathique abbé Delesalle, comme curé de la nouvelle paroisse du Ravedri. Le quartier était en fête, dès lundi à midi. Les fenêtres se pavoisaient de drapeaux pontificaux et religieux. Chez MM. Toulemonde-Destombes, et chez M. Georges Heyndrickx, rue du Tilleul, les murs étaient recouverts de tentures et de draperies du meilleur effet.

A trois heures précises, le cortège est sorti de l'église Saint-Jean-Baptiste, et s'est rendu chez MM. Toulemonde-Destombes où se trouvait M. l'abbé Delesalle : nous remarquons en tête M. Berteaux, doyen de Saint-Martin, accompagné de MM. de Backer, curé du Saint-Sépulcre; Lesage, curé de Saint-Joseph; Cattelain, curé du Saint-Rédempteur; Chabé, chanoine honoraire, supérieur de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires, et de plusieurs vicaires des paroisses de Roubaix. La confrérie du Très-Saint-Sacrement, fondée par M. Delesalle, venait ensuite. Le père du premier titulaire de la cure du Ravedri se trouvait dans le cortège.

C'est au son des cloches et au chant du *Benedictus* que le nouveau pasteur a été conduit à l'église. Celle-ci était bondée de fidèles. A l'entrée du cortège, la maîtrise et quelques membres de la Société des Chœurs de Saint-Martin, dirigés par M. Broquet, a entonné le *Veni Creator*. M. Wassenove tenait l'orgue avec son habituelle maestria.

Le nouveau pasteur a lu d'abord la profession de foi de Pie IV, prescrite aux curés par le Concile de Trente, puis M. le doyen de Saint-Martin est monté en chaire.

Au début de sa courte allocution, il a déterminé les limites de la paroisse, telles qu'elles ont été fixées par Monseigneur l'archevêque de Cambrai. Il a parlé ensuite du déchirement de cœur qu'il avait éprouvé, avec MM. les curés du Saint-Sépulcre et de Sainte-Elisabeth, à faire le sacrifice d'une partie de sa paroisse : les curés aiment beaucoup les âmes qui leur sont confiées et ces séparations sont toujours cruelles : s'ils étaient des mercenaires, ils se garderaient bien de réclamer de pareilles séparations ; mais il s'agit du *bien des âmes, il s'agit de rendre plus facile à* beaucoup de personnes l'accomplissement des devoirs religieux — et, à ce point de vue, la nouvelle église constitue un grand bienfait.

Le nouveau pasteur est un envoyé de Dieu : il vient, les mains pleines de bénédictions et de grâces, et les paroissiens apprendront de plus en plus ce dont est capable son cœur d'or, son infatigable dévouement, son incessante et chrétienne activité. M. Berteaux termine en souhaitant à M. Delesalle d'être le plus heureux des curés dans la plus heureuse des paroisses.

Cette allocution terminée, M. l'abbé Delesalle est allé soulever la cuvette des fonts baptismaux, manifestant ainsi son pouvoir de baptiser; sonner les cloches, pour appeler les fidèles à l'église; s'asseoir au confessionnal pour montrer son pouvoir de confesser. Il a ouvert enfin la porte du tabernacle, puis il est monté en chaire où il a prononcé une allocution dont voici le texte :

« Ego sum pastor bonus
« Je suis le bon Pasteur
» Jean X, II »

« Mes bien chères Frères,

» C'est Jésus-Christ, la vérité même qui parlait ainsi, il n'appartient qu'à lui de prendre la glorieuse qualité de bon Pasteur, parce que lui seul en a rempli toutes les fonctions. Mais d'un autre côté c'est lui qui a soin de donner des pasteurs aux différentes parties de son Eglise, c'est donc à Jésus-Christ même qu'ils ont l'honneur de succéder en cette qualité. Quelque indigne que je sois de cet auguste caractère, le Seigneur a cependant voulu m'en revêtir. C'est comme envoyé par la volonté du premier pasteur de ce diocèse que je viens au milieu de vous.

» Plût à Dieu, mes Frères, qu'en recevant cette mission, j'eusse en même temps reçu les vertus nécessaires pour la remplir dignement et que je pusse dire avec vérité comme mon divin Maître : « Je suis le bon Pasteur». J'espère du moins qu'il m'accordera les grâces nécessaires pour y parvenir et pour remplir les devoirs qu'il m'a tracés.

» Rien n'est plus glorieux, mes Frères, pour un pasteur, mais en même temps rien n'est plus terrible que les paroles que le bon Dieu a adressées à ses apôtres, lorsqu'il les chargea du saint ministère. *Sicut misit me Pater et ego mitto vos.* Je vous envoie, dit-il, pour faire à l'égard de ces brebis ce que j'ai fait moi-même, et c'est précisément ce qui doit les effrayer, puisqu'il les a associés à son propre ministère.

» Si nous ne consultions que nos forces et nos connaissances pour remplir cet important et redoutable devoir, personne ne serait assez téméraire pour oser humainement l'entreprendre. Mais nous nous rappelons que pour annoncer et prêcher son Evangile, le Fils de Dieu n'a pas choisi des savants et des docteurs, mais des hommes simples et ignorants. Nous savons que dans la conversion des âmes, c'est le Tout-Puissant qui fait tout, que nous ne sommes que de faibles instruments, conduits par son esprit et que nous n'avons l'autre force que celle qu'il nous communique.

» C'est encore à moi, mes Frères, de vous fournir les secours spirituels et de vous administrer les sacrements. Regardez-moi donc comme uniquement employé à vos besoins, comme un homme dont tous les moments vous appartiennent, qui est toujours prêt à courir et à voler à votre secours le jour et la nuit. Désormais notre affaire importante, notre occupation essentielle sera de vous ouvrir les trésors de l'Eglise et de vous distribuer les faveurs du Ciel ; ne craignez pas de m'importuner : je suis *à vous entièrement.*

» Malheur à moi du reste, si je préférais désormais mon repos au salut des âmes, à la conversion des pécheurs. Aussi, comme vous le savez, bientôt je l'espère, je m'en vais me mettre à la recherche des pécheurs, les brebis égarées vont devenir l'objet principal de mon ministère je vais chercher à employer toutes les industries que le zèle me suggérera pour les sauver et les ramener au bercail.

» A n'envisager le ministère que par rapport aux devoirs auxquels il assujettit et des dangers auxquels il expose, on est étonné de trouver des hommes assez hardis pour s'y engager; mais quand on a jeté d'un autre côté les yeux sur la magnifique récompense que Jésus-Christ promet et destine à ceux qui le remplissent avec fidélité, les avantages et les bénédictions qu'il y a attachés, les grâces qu'il a promises, quel est celui qui peut se défendre de l'accepter lorsque Dieu l'y appelle.

» Un pasteur entraînera à sa suite, au jugement dernier, toutes les âmes qu'il aura converties et sanctifiées, elles formeront son cortège, son espérance et sa couronne. Quel bonheur et quelle consolation pour moi, mes Frères, si je pouvais un jour, vous présenter ainsi tous au bon Dieu et lui dire : Voilà, ô mon Dieu, les âmes que vous m'avez confiées, aucune d'elles ne s'est perdue par ma faute.

» Ce matin, tandis que je faisais mon action de grâces après la Sainte Messe, je me demandais pourquoi le bon Dieu m'avait ainsi classé parmi ses enfants privilégiés. Je me rappelai en effet, que neuf ans auparavant, il était venu me séparer du monde et me prendre par la main pour me placer sous la houlette de celui que vous regardez tous avec raison comme le premier Pasteur de cette grande cité.

» En vivant avec lui, je me suis cru bien souvent transporté dans le paradis ; lorsqu'il nous parlait, je croyais *entendre* la voix d'un ange ; aussi chaque fois que j'avais besoin de m'éclairer ou de m'instruire, toujours j'étais heureux de pouvoir m'adresser à cet apôtre, qui venait ainsi, grâce à ses sages conseils, me montrer la route que j'avais à suivre.

» Que je suis heureux de pouvoir me dire que le presbytère de Saint-Jean-Baptiste, ne sera qu'une dépendance de celui de saint-Martin.

» Vous l'avez entendu tout à l'heure, mes bien chers Frères, et vous avez été frappés comme moi de cet air de sainteté, de sa grande modestie et sa profonde humilité n'arrivant pas à cacher. — Que je suis heureux d'avoir pu faire ainsi mes premières armes sous les yeux d'un aussi habile capitaine; que je voudrais pouvoir apprendre de lui aujourd'hui le secret qu'il a toujours eu de ramener les pécheurs les plus endurcis. Quelle superbe couronne l'attend dans le ciel et qui n'oserait assurer que dans 30 ans son corps ne puisse être placé dans le même reliquaire que celui de Saint Martin, son glorieux patron dont il est le portrait vivant.

» Et vous, excellents confrères, dont j'ai pu apprécier *le zèle et la piété, nous pourrons encore* souvent aussi nous revoir, nous concerter ensemble pour aller les uns à côté des autres à la chasse des âmes, afin de pouvoir greffer encore sur ce chêne de Saint Martin déjà si beau, quelques nouvelles branches. Dites bien, je vous prie, à tous les paroissiens de Saint-Martin, l'excellent souvenir que je conserverai d'eux tous sans except on et remerciez les bien de toutes les attentions qu'ils ont eues pour moi. Car je leur dois, en grande partie, tout mon bonheur, puisqu'ils m'ont permis en peu de temps d'offrir au bon Dieu ce nouveau tabernacle où déjà il réside et dont je vais être le gardien.

» Bien souvent pendant la Sainte-Messe, je chercherai à leur payer ma dette de reconnaissance et j'espère avoir encore bien des fois l'occasion de les saluer dans les rues de cette cité, où l'on a toujours, grâce à Dieu, conservé pour le prêtre, le plus profond respect.

» Et vous, mes biens chers Frères, qui allez devenir mes paroissiens, je vous connais déjà suffisamment pour me dire que je trouverai chez vous, le même esprit de foi, et la même bienveillance, de sorte que dès mon arrivée parmi vous, bien des consolations viendront me rendre plus facile la tâche que je vais avoir à remplir. Pourtant, lorsque vous aurez fait plus ample connaissance avec moi, vous vous apercevrez peut-être que j'ai ici quelques préférences. Vous ne tarderez pas à remarquer, que mes soins se porteront surtout du côté des petits et des pauvres.

» Le bon Dieu, avant de m'appeler à lui, m'a fait la grâce d'apprendre à les aimer, j'aimais à les visiter en qualité de membre des conférences de St-Vincent-de-Paul, et ayant eu l'occasion de passer dans l'industrie plusieurs années avant d'entrer au séminaire, j'ai pu apprécier tous les trésors qui se trouvent renfermés dans le cœur de l'ouvrier; j'ai pu voir de mes propres yeux les beaux exemples de charité qu'ils savent donner au monde, lorsqu'ils voient leurs frères dans une misère plus grande encore que la leur et à quel magnifique résultat l'ordre et l'économie peuvent conduire l'ouvrier chrétien.

» Je n'oublierai pas non plus, croyez-le bien, vos malades, et mon bonheur sera d'aller m'asseoir auprès d'eux pour les distraire, les consoler ou les aider à faire généreusement au bon Dieu le sacrifice de leur vie.

» Vous me permettrez, maintenant, mes bien chers Frères, de me tourner du côté de mes chers parents qui ont voulu, eux aussi, assister à cette belle cérémonie qui leur rappellera, j'en suis persuadé, celle de ma première messe. Quand le bon Dieu, remarquez le bien, prend le cœur d'un homme pour en faire le cœur d'un prêtre, s'il lui interdit les joies si douces du foyer domestique, c'est afin de dilater son cœur, d'affermir et d'épurer ses affections, en les transformant, pour consacrer aux choses du ciel toute sa puissance d'aimer. La prêtre se garde bien toutefois de renoncer aux affections *légitimes* de la terre. Aussi, mon bien cher père, vous savez la large place que je vous ai conservée dans mon cœur depuis mon ordination, toujours je garderai pour vous la plus profonde estime. Vous m'avez montré, dans les différentes fonctions que vous avez exercées, que le devoir devait toujours passer en première ligne, aussi m'efforcerai-je, par ma conduite, de porter toujours fièrement le nom que vous m'avez donné.

» Quant à vous, ma chère Mère, je ne suis pas le seul qui vous ait toujours classée parmi les Mères vraiment chrétiennes et puisque vous vous êtes tout particulièrement occupée de mon éducation, je crois pouvoir dire que je vous dois, après le bon Dieu, les joies de mon sacerdoce. Tous ceux qui vous connaissent en ce moment ne pourront s'empêcher de découvrir en vous ce je ne sais quoi d'incomparable et d'achevé que la vertu ajoute au dévouement le plus sincère. Puisse-je, pour vous remercier comme vous le méritez, avant de monter au ciel, vous y conduire l'un et l'autre.

» Frères et sœurs, vous êtes tous venus voir le poste où la Providence m'a placé; je resterai toujours par la pensée au milieu de vous et le bon Dieu vous dira plus tard si je suis venu souvent au pied de ce tabernacle lui parler de vous.

» Je remercie enfin cette pieuse et nombreuse assistance de la marque de sympathie qu'elle a bien voulu me donner, tous ceux en particulier qui ont bien voulu prendre part à cette touchante installation; mon concours est assuré à ces bonnes religieuses de la Sagesse qui ont entre leurs mains tous vos chers petits enfants, et je n'oublierai jamais ces heures délicieuses que j'ai passées au Cercle de la Concorde, avec tous ces jeunes gens qui avaient bien voulu me regarder comme leur ami. Et vous, chères petites orphelines, qui m'aviez demandé de vous servir de père; pensez souvent à moi dans vos prières; que le bon Dieu vous garde et vous préserve de tous ces chagrins que vous pourriez rencontrer au milieu du monde. Ainsi-soit-il.

Un salut solennel a été chanté ensuite. Les maîtrises réunies ont interprété l'*O Salutaris hostia*, et, plus tard, avec une correction et un ensemble parfaits, le *Tantum ergo*. M. Broquet, dans l'intervalle, avait exécuté un *Ave verum*, avec accompagnement de violoncelle.

La bénédiction du Très-Saint-Sacrement a été donnée aux nombreux assistants par M. l'abbé Delesalle qui a été ensuite reconduit processionnellement au presbytère, au chant du *Magnificat*.

A l'occasion du départ de M. André, ancien chef de gare, la commission administrative de la *Société artistique de Roubaix-Tourcoing*, qui le comptait au nombre de ses commissaires les plus dévoués, avait l'intention de lui offrir un banquet d'adieu pour lui témoigner sa reconnaissance et le remercier des services qu'il a rendus à la Société.

Malheureusement, l'état de santé de M. André laisse à désirer en ce moment ; et la commission administrative se trouve forcée de remettre le banquet au printemps.

Notre jeune concitoyen, M. Achille Proy, élève à l'Ecole des beaux-arts, vient d'obtenir une mention pour le concours de modelage.

Refuge de nuit. — Mme L. D., rue de Lille, a fait parvenir du pâté de viande, un pain et 2 paires de souliers ; un anonyme, une paire de chaussures ; M. P...., chaussures et vêtements.

La société municipale d'escrime l'*Union roubaisienne* fait savoir au Comité qu'elle organise une grande séance en son local, pour le 25 janvier, et qu'elle prendra tous les frais à sa charge.

Le lundi 22 le refuge a logé 15 hommes, le mardi 23, le mercredi 23, le jeudi 23, le vendredi 20, le samedi 22 et dimanche 22.

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'appel. — Durant le mois de décembre il a été inscrit au rôle général de la Cour de Douai, fort peu d'appels nouveaux qui méritent d'être mentionnés.

Signalons cependant un procès, à la veille, croyons-nous, d'être plaidé, entre M. Félix Lorthiois, industriel à Tourcoing, et M. Henri Peuneguin, représentant de commerce en cette ville ; jugement du Tribunal de commerce de Tourcoing du 10 octobre ; demande en paiement.

Les tribunaux de Lille fournissent aussi quelques affaires, où sont en nom des Roubaisiens, notamment MM. Alfred Triollet-Carrette et Deleporte-Bayart.

Nous avons dit hier que le nommé A..., de la rue des Arts, avait été arrêté pour avoir abusé d'une petite fille de treize ans et demi.

Une autre jeune fille a été victime de cet individu. Toutes deux étaient employées chez lui comme domestiques.

Une chute, rue de Lannoy. — Une femme habitant la rue Decrème, Mme Dubrulle, passait lundi matin, rue de Lannoy; elle perdit l'équilibre, tomba et se fractura la jambe droite. Après avoir reçu des soins dans un estaminet voisin, elle a été reconduite en voiture chez elle.

Prime du journal. — Dès à présent et à l'occasion des *fêtes de Noël* et du *jour de l'an*, nous offrons à nos lecteurs, une *prime exceptionnelle*, consistant en une caisse de 12 bouteilles **Vieux Muscat Malvoisie** (récolte **1870**, du château d'**Avall-Rich**, *Roussillon*), rendue *franco* à domicile, contre mandat-poste de **48 francs** à n/ o/. La valeur de n/ prime consiste surtout dans les qualités exquises de ce vin, et dans son extrême rareté. 24966—50036

UNE PRIME UTILE

Déduction faite du prix du verre et de l'emballage, qui reste la propriété des souscripteurs, notre Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », prime du journal, ne revient pas à plus de 15 centimes le litre, le prix des eaux de seltz fabriquées avec les eaux contaminées des rivières ou des puits. Envoi de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Port en sus. 2

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

Cartes de visites à la minute: 2 fr. le cent

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Le juge d'instruction à Tourcoing. — Mme veuve Ballons-Testelin avait expédié, il y a quelques semaines, des ballots de laine en gare de Mouscron. Cette marchandise a été volée pendant la nuit et de minutieuses investigations ont été faites, depuis lors, des deux côtés de la frontière.

C'est à propos de ce vol que M. de Lisconët, juge d'instruction, a fait, lundi, vers 4 heures 1/2, une descente dans notre ville. Il s'est rendu dans différentes maisons accompagné de M. Chamberlin, d'un brigadier et d'un agent de police.

Adjudication de fournitures au bureau de bienfaisance. — Il a été procédé lundi à 2 heures 1/2, dans la petite salle des *mariages de l'Hôtel-de-Ville*, sous la présidence de M. Julien Tack, assisté de MM. Séuelar et Diéval, et en présence de M. Butté, receveur municipal, et Debuchy, secrétaire du bureau de bienfaisance, à l'adjudication des médicaments, drogueries, alcools, etc., nécessaires aux établissements hospitaliers pendant l'année 1891.

1er lot : Drogueries, vins de Malaga etc. Devis 3,000, trois soumissionnaires : MM. Dubois, pharmacien à Tourcoing, rabais 2 0/0 ; Dhont, droguiste à Lille 7,60 0/0 ; Courtin, droguiste à Lille, 10 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

2e lot : Alcool, Devis 600 fr., deux soumissionnaires. MM. Diéval frères, rabais 12 0/0; J.-B. et L. Grau, adjudicataires, 15 0/0.

Un triste convoi. — Lundi, vers deux heures, vingt et un expulsés arrivaient, sous la conduite de trois gardiens, en gare de Tourcoing. L'un d'eux, vieillard de 70 ans, condamné à Lille en 1864, à un mois pour outrages publics à la pudeur, ne pouvant marcher qu'avec une extrême difficulté, prit place dans un train partant pour Mouscron et n'eut pas ainsi à faire les longs trajets de la gare à la gendarmerie, et de la gendarmerie à la frontière.

On remarquait deux jeunes filles de 17 à 18 ans; l'une, Eléonore Parmentier, née à Malines, était expulsée de Roubaix à la demande de la police; l'autre, Dorothée Jeanneile, née à Marquette, avait été condamnée à 6 mois pour vol.

Mais ce qu'il y avait de plus pénible, c'était une femme jeune encore, portant dans ses bras un enfant de deux ans à peine. Le pauvre petit avait la figure bleuie de froid et grelottait de tous ses membres. A cette vue, alors que la chaîne était formée, un jeune expulsé ôta son paletot, le passa à la mère pour couvrir le petit; un autre en fit autant de ses gants, tout rapiécés mais chauds, et insista pour que la femme les passât à ses mains.

Cela n'est rien, pourrait on dire... Et pourtant quand on en est témoin, je vous assure qu'on n'est pas sans ressentir quelque chose là....

Mouveaux. — *A propos d'une baladeuse.* — *Louis Théodule Robert*, âgé de 33 ans, jardinier et cabaretier, rue de l'Union, à Tourcoing a été l'objet, le lendemain de la Noël, dans un cabaret de Mouveaux, de graves violences de la part d'un sieur Ignace Allart, marchand de charbons, en cette commune. Voici comment il explique les faits :

Le 24 novembre, il aurait acheté à la veuve Allart, mère de Ignace, une baladeuse pour le prix de 30 fr., payable 10 fr. de suite, 10 fr. en décembre et le reste en janvier. Il enleva la voiture en remettant le premier terme.

Le 24 décembre, Ignace, et son frère Henri, vinrent au cabaret de Robert, à l'enseigne « *Du Nouveau beau Fraisier* » prirent un verre au comptoir et, sans plus d'explications, s'attelèrent à la voiture qu'ils ramenèrent à Mouveaux.

Robert était absent. Il ne put aller réclamer son bien que le lendemain. Il entra dans l'estaminet Decournel pour s'informer de l'adresse de Ignace. Or, au même moment, ce dernier venait aussi à ce cabaret; sans provocation, il se jeta sur le jardinier, l'étourdit d'un coup de poing, et, quand il fut à terre, il l'accabla de coups de toutes sortes. On releva le malheureux, la figure en compote. Trois jours après, il pouvait encore à peine ouvrir les yeux.

Voici maintenant la version de la famille Allart version qui ne brille guère par la vraisemblance :

La voiture, qui vaut au moins 80 fr., ne leur appartient pas. Un parent de Belgique leur en a abandonné la jouissance. Ils peuvent la louer ou la vendre, s'ils en trouvent un prix convenable. Or c'est une location, 10 fr. par mois, qu'ils ont entendu faire et non une vente. Comme ils ont appris que le jardinier était *capable* de ne pas payer régulièrement, ils n'ont pas voulu laisser commencer un deuxième mois. Quant aux coups, Ignace prétend avoir été grossièrement insulté par Robert, qu'il n'a fait que se défendre.

Les renseignements fournis sur le compte du marchand de charbons sont loin de lui être favorables : il a été, notamment, déjà condamné quatre fois, même à la prison, pour violences, coups et blessures.

Linselles. — Deux accidents causés par le verglas se sont produits, dimanche matin. Mme Delannoy s'est fracturée la cheville gauche, et M. Louis Leclercq en passant sur la Grand'place, s'est démis la cheville droite. Il a été reconduit chez lui par M. Ghesquière.

Roncq. — *Une asphyxie.* — Le hameau du Blanc-Four a été mis en émoi lundi matin : le bruit courait qu'une femme avait été trouvée assassinée dans son lit. Renseignements pris, voici ce qui s'était passé: Une ménagère, nommée Ida D... allait allumer dimanche soir un réchaud dans sa chambre à coucher. Lundi matin, ne la voyant pas descendre, des voisins entrèrent dans sa chambre et l'on s'aperçut bientôt qu'elle avait été asphyxiée. On courut chercher M. Galissa, médecin à Roncq, qui parvint, après plusieurs frictions, à ramener cette femme à la vie.

LILLE

Visites du jour de l'an. — M. le général commandant le 1er corps d'armée, recevra le 1er janvier 1891, à dix heures du matin, au quartier général, rue Négrier, la visite des autorités militaires des corps de la garnison de Lille (armée active et armée territoriale).

M. le préfet du Nord recevra les mêmes visites à dix heures et demie à la Préfecture.

Les officiers seront en grande tenue de service.

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont priés de considérer le présent avis comme une convocation. — Réunion, rue Négrier, à 9 h. 50.

Société des voyageurs et employés de commerce. — L'association de secours mutuels des voyageurs et employés de la ville de Lille et du département du Nord, a tenu hier, à quatre heures de l'après-midi, sa séance trimestrielle en son local, au *Café Français*, Grande-Place.

M. Eugène Roche, président, présente à l'assemblée, M. Duponchel, secrétaire-général du syndicat central, délégué par ce syndicat pour le représenter à la séance solennelle de la Société de Lille.

Des récompenses sont décernées à MM. les membres qui ont recruté le plus d'adhérents en 1890.

Médaille d'argent : MM. Victor Deplanck ; médailles de bronze : Eugène Hague, Alfred Deplanck, Roche et Agneray.

M. Ronfort, membre de la Commission des finances, lit un rapport comparatif sur la situation de la société en 1889 et 1890. Il résulte de ce rapport que 121 membres nouveaux y ont fait adhésion et que l'actif de la société compte 9.000 fr. en plus.

M. Ronfort termine en reconnaissant que ce magnifique résultat est dû à la constante énergie et au dévouement sans borne de M. Roche. De chaleureux applaudissements accueillent ces paroles.

On procède ensuite à l'élection des membres du conseil. Sont nommés : MM Hugue, Agneray et Doutrelong, commissaires sortants; Léon Prévost et Charles Delrue, membres titulaires.

M. Roche lève la séance à 7 heures, en exprimant l'espoir qu'à la fin de l'année 1891 la société comprendra plus de mille membres.

A 8 heures, le banquet annuel réunissait, à *Hôtel Villeroy*, rue des Prêtres, près de cent personnes.

M. Roche présidait, ayant à ses côtés M. Duponchel.

Le *Réveil musical* soutenait l'entrain des convives par l'exécution de morceaux pleins de verve et de gaîté.

Le président a lu deux adresses de la société de Charleville et la Protection mutuelle de Paris envoyant à la société de Lille, l'expression de leur amitié fraternelle.

Au dessert, M. Roche se leva pour proposer de boire à la santé de M. Duponchel, président des comptoirs de commerce, secrétaire général du syndicat central des voyageurs et employés, l'âme, l'inspiration de cette phalange d'hommes dévoués qui a organisé les congrès de Paris, et de Bordeaux, à celle de M. Cliquennois-Paque, ancien président de la société, dont le souvenir excite un si vif sentiment de reconnaissance et de sympathie, à celle aussi des membres honoraires, des bienfaiteurs qui en favorisant la société de secours mutuels, font acte de bons citoyens, à celles enfin des 900 membres unis par un même lien de charité.

M. Duponchel lit une lettre bienveillante de M. Larren, président du congrès de Bordeaux, et prononce un discours que nous sommes heureux de reproduire *in extenso*.

« Monsieur le président,

« Messieurs,

» Je suis venu ici, parmi vous, délégué par le *Syndicat central des voyageurs et représentants de commerce de France*, qui me charge de présenter à sa sœur aînée, *la Société des voyageurs et employés de Lille*, l'hommage de sa sympathie.

» Et j'ai accepté cette mission avec d'autant plus de satisfaction, qu'étant moi même un des militants de la première heure de votre syndicat, j'ai eu, maintes fois, l'occasion de constater le large esprit de solidarité qui règne dans votre société, qui guidée par son sympathique et eminent président, M. Eugène Roche, a toujours répondu et sans hésitations aux appels que nous lui avons faits, chaque fois qu'il s'est agi de se grouper pour organiser la défense des intérêts des agents du commerce.

» Aussi est-ce en grande partie grâce au concours de votre président et de votre conseil d'administration et routeaux par vos sympathiques encouragements, que nous avons pu mener à exécution cette tâche difficile d'organiser nos congrès annuels.

» Vous avez pu, monsieur le président, messieurs et chers collègues, constater, par les résultats acquis, que nos deux congrès : de Paris, en 1889, et de Bordeaux, en cette présente année, ont enfin consacré *cette union générale* que nous nous étions donné la tâche de réaliser, malgré l'esprit de scepticisme qui règne dans notre profession.

» Cette union, croyez-le bien, messieurs, sera féconde en bienfaits de toute nature pour tous et vous recueillerez, à mesure que la réalisation s'en fera, la légitime satisfaction d'en avoir été les auteurs de la première heure.

» Personnellement, je me rappellerai toujours avec reconnaissance l'accueil si sympathique que vous avez fait aux délégués qui ont été envoyés parmi vous, *alors qu'il s'agissait de s'entendre pour jeter* les premières bases de nos congrès.

» Et c'est un double plaisir pour moi d'avoir reçu la mission de représenter ici le syndicat central.

» Aussi est-ce en y mettant tout mon cœur, que je lèverai mon verre pour boire à la constante prospérité de votre société, à votre dévoué président, à votre conseil d'administration, à vous tous, messieurs, à l'union, à la solidarité. »

M. Cliquennois fait l'éloge de son successeur, M. Eugène Roche, qui toujours sur la brèche a bien mérité de la corporation tout entière en défendant ses intérêts par sa parole et par ses écrits tant appréciés; il boit également aux membres du conseil d'administration et à tous ses anciens et fidèles collaborateurs.

M. Dessain fait intervenir assez malheureusement le souvenir de Gambetta. Il rappelle pour la circonstance qu'il était *commis voyageur* en démocratie. Que venait donc faire Gambetta en... cette fête de fraternité ?

Heureusement M. Dessain termine par un mot spirituel : « Tu es Roche, dit-il au président, et sur cette Roche la société s'établira fermement. »

Ce mot le fait applaudir.

M. Wachmar porte un toast au *Réveil musical*, puis MM. Moulin, Dompain, Sorel, Maurice Lesaffre et Boulogne, entonnent des chassonnettes qui obtiennent un succès de franche hilarité.

M. Jouvenet doit bisser tous les couplets d'une chanson qu'il a composée lui-même pour rendre hommage aux principaux membres et lauréats de la Société.

M. Coste, inspecteur général de la compagnie départementale d'affichage et de publicité, dit avec beaucoup d'humour et de couleur locale la fameux *Canard Marseillais*.

A minuit, le banquet est terminé et tous les convives se retirent enchantés de cette agréable soirée.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du lundi 29 décembre 1890

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*.)

La séance est ouverte à 8 heures 15, sous la présidence de M. Julien Lagache, maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Alexandre Vinchon, P. Destombes, Paul Watine, adjoints; Gustave Legrand, Gustave Leclercq, le docteur Derville, Emile Tiers, Bourgois-Carlier, Remy Degalle, Louis Willem, Georges Heyndrickx, Victor Vaissier, François Fauvarque, Achille Lepers, Florent Carissimo, Edouard Debuchy, le docteur Largillière.

Absents : MM. C. Durot, adjoint, excusé; François Roussel, excusé; A. Dupire, Alfred Louage, Amand Hurinckouck, Deleporte-Bayart, Jules Legrand, Victor Farvacque, Henri Briet, Jean-Baptiste Pennel, Séraphin Chéron, Hippolyte Bianchot, Henri Salembier, le docteur Carette, excusé, Jules Lerouge.

M. Carissimo, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 novembre dernier, qui, après une observation de M. Paul Watine, déclarant avoir voté sans restriction les conclusions du rapport relatif à l'établissement d'une garnison à Roubaix, est adopté. Il est également donné lecture des procès-verbaux des séances des 2 et 4 décembre 1890 qui sont adoptés sans observation.

LE BUDGET DE 1891

Dépenses extraordinaires

La section I, frais d'administration s'élevant à la somme de 151.405 fr. 15, est adoptée; il en est de même de la section II, travaux, sûreté, salubrité, 157.939 fr. 96, de la section III, établissements charitables 26,431 fr. 44, de la section IV, instruction publique, beaux-arts 15.850 fr. et de la section V, emprunts et dettes 1.039.339 fr. 08. Ces différents articles ne donnent lieu à une observation.

Le Conseil approuve la récapitulation des dépenses extraordinaires s'élevant à la somme de 1.391.017 . 63; il vote le montant général des dépenses qui s'élève à 4.315 612 fr. 26.

Le total des recettes s'élève à 4.369.975.50 et celui des dépenses à 4.315.612 fr. 26 donnant pour la balance un excédant de recettes de 54.363 fr. 24 que le Conseil approuve sans observations.

Ecoles communales

Le Conseil approuve le cahier des charges établi pour la mise en adjudication des fournitures du matériel d'enseignement nécessaires aux écoles communales, primaires, élémentaires et supérieures et aux écoles maternelles, pendant les années 1891, 1892 et 1893.

Il donne un avis favorable à l'établissement du cahier des charges pour la mise en adjudication des fournitures diverses nécessaires aux travaux manuels dans les écoles municipales de filles pour une durée de trois ans.

Service des eaux

Il homologue le compte budgétaire de l'exercice 1889, présenté par le service municipal des eaux, et approuve le cahier des charges relatif à la mise en adjudication des matériaux de fontainerie pour l'an 1891.

Fournitures de bureaux pour la Mairie

M. LE MAIRE fait que jusqu'à ce jour on s'est adressé à tous les papetiers de la ville pour les fournitures et impressions des bureaux de la Mairie; cette manière d'opérer n'étant pas admise par l'Administration supérieure, il y a lieu de procéder dorénavant pour ces achats au mode habitu